

L'hon. M. KINLEY: Jusqu'à quel point le travail accompli est-il définitif ? Si je comprends bien, La Havane peut modifier la charte mais non pas les listes.

M. MCKINNON: C'est exact. La charte peut être modifiée ou mise au rancart, mais l'Accord ou les listes ne peuvent l'être.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à M. McKinnon avant que nous entendions M. Deutsch ?

M. J. J. DEUTSCH, directeur de la Division des relations économiques, ministère des Finances: Monsieur le président, honorables sénateurs, M. McKinnon vous a déjà expliqué qu'il s'est accompli deux choses à Genève. Premièrement la négociation des accords tarifaires détaillés entre les vingt-trois pays qui se trouvaient représentés à Genève. Deuxièmement, la préparation de ce que l'on appelle le projet de charte d'une Organisation mondiale du Commerce. D'honorables sénateurs se rappellent sans aucun doute que les États-Unis ont préparé, pour la première fois en 1945, je crois, un document qu'ils ont appelé projet de charte d'une Organisation mondiale du Commerce. Ce document, préparé par les États-Unis d'abord, était le résultat des pourparlers que ce pays avait eus avec le Royaume-Uni et le Canada à différentes occasions, mais ce sont en réalité les fonctionnaires des États-Unis qui ont rédigé le document tel qu'il a été présenté. Les États-Unis étaient désireux de soumettre ce document aux nations du monde, et à ce propos le Conseil économique et social chargea dix-huit pays de constituer une commission préparatoire dont le rôle consisterait à étudier ces propositions et à préparer un projet de charte devant être examiné plus tard à une conférence mondiale. Cette commission préparatoire s'est réunie en octobre et en novembre 1946, à Londres, Angleterre. Pendant les séances de cette commission, les dix-huit pays ont fait un examen minutieux des propositions américaines et ont rédigé, au bout de quelque six semaines de discussion, ce qui a été appelé le projet de charte basé sur les propositions américaines. Au cours des délibérations, les propositions ont été modifiées afin de faire entrer en ligne de compte les opinions d'autres pays. Le projet a été examiné de nouveau lors de réunions à New-York pendant les mois de janvier et de février de cette année, et d'autres modifications et améliorations y ont été apportées. Les résultats obtenus à New-York ont été inscrits à l'ordre du jour des réunions de Genève qui ont commencé au mois d'avril, cette année. Là encore il y avait dix-huit nations ainsi que quelque cinq autres pays, dont Ceylan, la Birmanie et la Rhodésie du Sud. Le projet a été inscrit à l'ordre du jour de Genève, et au cours de l'été les dix-huit pays, de même que les autres pays qui font partie du Commonwealth et de l'Empire britannique, l'ont étudié d'une façon très détaillée. Mais le but des délibérations de Genève en ce qui concerne la charte était de préparer un projet qui serait présenté à une conférence mondiale. La conférence qui a lieu dans le moment à La Havane est précisément la conférence mondiale en vue de laquelle la Commission préparatoire avait rédigé le projet. Tous les pays commerçants du monde, toutes les Nations Unies et quelques autres qui ne sont pas membres des Nations Unies ont été invités à assister à cette conférence mondiale, et le projet de charte y est actuellement à l'étude. Si le projet est adopté, la conférence entraînera l'établissement d'une Organisation mondiale du Commerce.

Voilà le résumé des délibérations qui ont eu lieu. Le projet de charte lui-même constitue un document très détaillé et l'effort le plus complet de codification des règles du commerce international. Vous vous le rappelez, on a tenté d'accomplir quelque chose du genre dans le passé, mais on n'y a jamais réussi. Le dernier effort important dans ce sens date de la conférence de 1927 convoquée par la Société des Nations; mais il n'a pas eu de succès. Les délibérations dont ce projet de charte a été l'objet ont produit jusqu'ici plus de résultats que tout autre effort tenté dans ce domaine.